

ኤምባሲ
ሃገረ ኤርትራ
ፈረንሳ



سفارة
دولة إريتريا
في فرنسا

Ambassade de l'Etat d'Erythrée en France

L'Ambassade de l'Etat d'Erythrée en France

répond au journal Le Monde

L'Ambassade de l'Erythrée en France avait adressé le 09 novembre 2020 au journal Le Monde, la mise au point suivante :

Dans le Monde daté du 6 novembre 2020 vous avez publié un article intitulé « En Ethiopie, la menace d'une guerre civile ». Et pour des raisons qui nous échappent vous avez immiscé l'Erythrée et son Président dans un conflit purement éthio-éthiopien.

Qu'il me soit permis à cet égard de vous préciser que :

Premièrement : il est inacceptable voire illégale que Le « Monde », publie un article de ses deux journalistes, à savoir Jean-Philippe Rémy et Noé Hochet-Bodin, dans lequel ils accusent gravement et gratuitement le chef d'Etat érythréen d'être « le maître d'œuvre de début du conflit en Ethiopie », sans fournir la moindre preuve.

Deuxièmement : Les informations publiées par les deux journalistes du « Monde » concernant le rôle de l'Erythrée dans le conflit interne de l'Ethiopie sont complètement fausses.

Troisièmement : Dans leur article les deux journalistes du « Monde » prétendent que la « Constitution de l'Ethiopie était taillée sur mesure pour permettre à l'Erythrée de faire sécession (en 1993 au terme d'un référendum)... ». Or ceci est archi-faux, car en premier lieu, la Constitution éthiopienne n'avait aucune compétence sur l'Érythrée. En deuxième lieu, la Constitution éthiopienne invoquée par les auteurs de l'article a été rédigée en 1994 - un an après l'indépendance formelle de l'Érythrée en 1993. En dernier lieu, nul n'ignore que le peuple

1, Rue de Staël - 75015 Paris

Tél. (00 33 1) 43 06 15 56 Fax : (00 33 1) 43 06 07 51

eryembassy@yahoo.fr

érythréen avait arraché son indépendance après trente ans de lutte (1961-1991) sans merci contre vents et marées.

Quatrièmement: lors de la guerre entre l'Erythrée et l'Ethiopie de 1998 – 2000, l'objectif déclaré du gouvernement éthiopien dominé par le Front Populaire de Libération du Tigré (FPLT), fut le changement du régime érythréen militairement. Or, comme l'histoire en témoigne, les offensives militaires meurtrières éthiopiennes ont été soldées par un cuisant échec. Quant à Badmé que le dirigeant éthiopien de l'époque voulait l'incorporer à l'Ethiopie par le feu et le fer, il est juridiquement attribué à l'Erythrée le 13 avril 2002 par la décision de la Commission du Tracé de la Frontalière entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Ceci prouve de façon irréfutable, que l'Erythrée n'a pas été battue par l'Ethiopie, bien au contraire, elle a gagné tant sur le front militaire que sur le plan juridique.

Bereket Paulos

Chargé d'Affaires

Ambassade de l'Etat d'Erythrée

Paris, le 09 novembre 2020

